

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

L'ENIM,
LE RÉGIME SOCIAL
DES MARINS

enim
le régime social des marins

LE MOT DE **LA PRÉSIDENTE**



J'ai pris mes fonctions de présidente de l'Enim en septembre 2023, dans le cadre de la mise en place de la nouvelle gouvernance. Elle s'est traduite par l'installation, le 19 septembre 2023, d'un conseil d'administration à la composition renouvelée, élargie et paritaire, faisant une part importante aux représentants des différents secteurs du monde maritime et représentative de l'ensemble des sensibilités, salariés, employeurs et retraités.

Cette évolution importante rapproche la gouvernance de l'Enim de celle des autres régimes et organismes de sécurité sociale. Elle renforce le lien avec le monde maritime grâce à des administrateurs qui, par leurs décisions, doivent veiller aux performances de services dont ils sont les utilisateurs.

Évoluer en permanence est pour l'Enim le gage de sa pérennité. Faut-il rappeler que le régime des marins est le plus ancien des régimes de sécurité sociale ? Il a fêté en 2023 les 350 ans de l'Edit royal du 23 septembre 1673, promulgué par Colbert, qui créa la Caisse des invalides de la marine royale, et mit en place pour la première fois une cotisation obligatoire et solidaire.

Le régime des marins n'a cessé de s'adapter depuis sa création et il continuera à l'avenir pour assurer la protection sociale des marins. Je suis convaincue que certaines règles de gestion peuvent être simplifiées dans le cadre d'un dialogue constructif associant l'ensemble des acteurs du secteur.

L'Enim se doit d'être à la hauteur de la confiance des pouvoirs publics, dans la mise en œuvre des politiques publiques dont il a la responsabilité. Beaucoup a été fait en 2023 pour renforcer la prévention des risques professionnels maritimes, avec des avancées qui se concrétiseront bientôt.

L'Enim doit également poursuivre la modernisation de son offre de service et maintenir un haut niveau de qualité, aujourd'hui pleinement reconnu et apprécié.

J'ai confiance pour cela dans l'action du conseil d'administration et dans l'engagement des agents de l'Enim pour tenir l'ensemble des objectifs fixés par la convention d'objectifs et de gestion. »

Mathilde Lignot-Leloup

LE MOT DU **DIRECTEUR**



2023 aura été pour l'Enim et ses agents une année dense avec le lancement, la conduite ou la concrétisation de nombreux projets de modernisation au service des assurés du régime. Elle aura également été une année de réflexion pour préparer l'avenir, en réponse aux attentes de l'État, et avancer sur le chemin de la création d'une véritable branche ATMP. Ou encore pour réfléchir aux simplifications qui permettraient de répondre aux critiques justifiées de la Cour des comptes sur la complexité des règles de gestion du régime.

Parmi les projets les plus emblématiques, l'Enim a mis en place une adresse unique de réception des courriers sur le site de Saint-Malo, ainsi qu'une rationalisation des adresses mels de contact de l'Enim, afin de simplifier la vie des assurés et des entreprises. Ainsi, tous les courriers seront dématérialisés à leur entrée sur le site de Saint-Malo, afin d'être traités de manière digitale sur les différents sites.

La dématérialisation en interne, pour les assurés ou les entreprises, est un axe de travail fort, tiré par les enjeux écologiques et économiques. Ainsi, un projet visant à permettre la dématérialisation des courriers sortants a été lancé pour les assurés ayant ouvert un espace personnel. Cela participe de la modernisation de l'Enim et de son rôle face aux enjeux du défi climatique.

L'Enim a également conclu de nombreux partenariats avec des acteurs tiers pour apporter un service amélioré à ses assurés. S'il fallait n'en citer qu'un, celui avec la CGSS de Guadeloupe pour l'accueil des marins de ce département est emblématique et en appellera d'autres dans les autres départements d'outre-mer. Le service rendu aux assurés et aux entreprises maritimes est dans l'ADN de l'Enim, qui continuera à tout faire pour le maintenir à un haut niveau et le rendre toujours plus performant.

Comme vous pourrez le constater, cette dynamique se poursuivra pour mettre en œuvre les objectifs ambitieux de la COG 3, désormais bien engagée. »

Laurent Gallet

FAITS MARQUANTS 2023



Installation du nouveau Conseil d'administration (CA) à Périgny.

JANVIER

- Affiliation à l'Enim des marins embarqués sur des navires battant pavillon français registre Wallis et Futuna

FÉVRIER

- Installation du Comité Social d'Administration (CSA) de l'Enim et de sa formation spécialisée

MARS

- Participation de l'Enim aux Shipping Days à La Rochelle

MAI

- Suspension du versement du complément de ressources (ex-indemnité nourriture) et des rentes pour faute inexcusable de l'employeur (FIE)

JUIN

- Journée des agents à Paimpol
- Séminaire des directeurs du club des régimes spéciaux à Saint-Malo



JUILLET

- Mise en œuvre d'un suivi post-professionnel et post-exposition élargi

SEPTEMBRE

- Installation du nouveau Conseil d'administration (CA) à Périgny, le 19 septembre 2023
- Stand de l'Enim aux assises de la pêche et des produits de la mer à Nice : venue sur le stand du Secrétaire d'État auprès de la Première ministre, chargé de la Mer
- Remise du rapport définitif de la Cour des comptes sur le contrôle de l'Enim

NOVEMBRE

- Stand de l'Enim aux assises de l'économie de la mer à Nantes



- Installation de la Commission de Recours Amiable (CRA) de l'Enim

DÉCEMBRE

- Signature d'une convention avec la CGSS Guadeloupe visant à améliorer l'accueil et l'accompagnement des ressortissants de ce territoire.



EN BREF

L'Enim, le régime social des marins

L'Enim est un établissement public administratif placé sous la tutelle des ministères chargés de la mer, de la sécurité sociale et du budget. Sa mission est de gérer le régime spécial de sécurité sociale des gens de mer, du commerce, de la pêche, des cultures marines et de la plaisance, en ce qui concerne les risques vieillesse, décès, accident du travail et maladie professionnelle, maladie, maternité et invalidité.

Il assure une mission d'action sanitaire et sociale au bénéfice de ses ressortissants, qu'ils soient marins ou cotisants employeurs du régime. Il concourt à la prévention des risques professionnels maritimes.

Dans le cadre de conventions partenariales, l'Enim coordonne l'action des institutions sociales maritimes et participe, le cas échéant, à leur financement. Enfin, il procède à la taxation et au recouvrement des contributions et cotisations sociales des employeurs de marins non assujettis à la DSN dans les Collectivités d'outre-mer, et assure l'accompagnement des marins dans le déroulé de leur carrière (reclassement et surclassement).

SOMMAIRE

P.08 AXE 1
CONSOLIDER LA QUALITÉ DE SERVICE
1.1 Prendre en compte la satisfaction des ressortissants
1.2 Simplifier la compréhension de notre action
1.3 Développer l'accompagnement des marins résidant hors métropole

P.14 AXE 2
DÉVELOPPER DE NOUVELLES OFFRES DE SERVICE
2.1 Être le pilote d'une politique renforcée de prévention des risques professionnels maritimes
2.2 Renforcer la politique de l'Enim en matière de prévention Santé et du Bien vieillir
2.3 Agir en faveur de la santé des marins

P.22 AXE 3
ACCOMPAGNER LES TRANSFORMATIONS DE L'ENIM
3.1 Adapter la composition du Conseil d'administration
3.2 Loi de financement de la Sécurité Sociale 2024 : Mesures spécifiques pour les marins
3.3 Renforcer le sentiment d'appartenance et la cohésion
3.4 Renforcer le pilotage de la gestion

P.34 **PERSPECTIVES 2024**

P.36 **CHIFFRES CLÉS 2023**

AXE 1

CONSOLIDER LA QUALITÉ DE SERVICE

1.1 Prendre en compte la satisfaction des ressortissants

1.2 Simplifier la compréhension de notre action

1.3 Développer l'accompagnement des marins résidant hors métropole



1.1 PRENDRE EN COMPTE LA SATISFACTION DES RESSORTISSANTS

Modes de contact : l'Enim facilite les échanges pour ses bénéficiaires

Adresse unique de l'Enim : simplification majeure pour nos publics

La mise en place d'une adresse unique à l'Enim est un jalon important dans sa quête de simplification des services offerts à son public. En effet, en réponse aux appels fréquents liés aux difficultés rencontrées au sujet des adresses postales des services, une réflexion approfondie a été engagée au cours de l'année 2023 pour la mise en place d'une adresse unique à l'Enim dès le deuxième trimestre 2024 :

Enim
27 quai de Solidor
CS 31854
35418 Saint-Malo Cedex

Les enjeux sont importants, tant pour les usagers que pour l'établissement.

Pour les usagers : Simplifier leurs démarches grâce à la mise en place d'une adresse unique en lieu et place des 4 adresses postales historiques.

Pour l'établissement : Donner une vision plus claire du « qui fait quoi » en interne et mettre en cohérence les missions du front office et du back office, mais également garantir une bonne image de l'Établissement grâce à la satisfaction de l'usager.

L'intégralité des courriers postaux sera réceptionnée, triée et numérisée sur le site de Saint-Malo. Ils seront ensuite typés, indexés et mis en corbeilles métiers pour traitement en back office sur tous les sites de l'Enim.

Cette nouvelle organisation représente un défi de taille pour les équipes en charge du courrier et de sa dématérialisation. Elle promet une expérience plus fluide et un accès simplifié aux services proposés par l'établissement. Toutefois, l'Espace personnel Enim reste bien entendu le meilleur allié des usagers pour réaliser leurs démarches de façon simple, rapide et sans coût d'affranchissement.

Rationalisation des adresses mel de contact : lisibilité des contacts mel

En 2023, les adresses mel de contact dédiées aux démarches Employeurs ont été modifiées pour être plus facilement compréhensibles par les usagers et rester pérennes en cas de changement d'organigramme. Chaque adresse est gérée par une équipe de collaborateurs qualifiés pour apporter une réponse rapide et efficace en assurant une continuité de prise en charge pendant les périodes de congés.

Depuis le 2 avril 2024, cette démarche est généralisée pour tous les domaines couverts par l'Enim.

Les nouvelles adresses courriel :
sante@enim.eu
retraite@enim.eu
action.sociale@enim.eu
employeurs-carrieres@enim.eu
prevention@enim.eu
atmp@enim.eu
contentieux@enim.eu
recoursamiable@enim.eu

Identifiables selon l'objet de la demande, ces nouvelles adresses mel permettent à nos assurés de solliciter plus facilement le bon interlocuteur.



Assises de la pêche 2023

Accueil physique de Lorient : proximité et accessibilité

Des travaux préparatoires ont également été entrepris en 2023 pour l'ouverture d'un accueil physique à Lorient à compter du deuxième trimestre 2024, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h, à l'instar des autres points d'accueil de l'Enim situés à Paimpol et Saint-Malo. Cette initiative vise à offrir aux ressortissants de la façade sud bretonne la possibilité de bénéficier d'un accueil physique, que ce soit avec ou sans rendez-vous. En 2023, déjà quelque 700 usagers ont été accueillis sur les sites de Saint-Malo et de Paimpol, soulignant ainsi l'importance d'une présence locale pour les publics les moins connectés.

Relevés de carrières : l'Enim facilite l'accès à des données fiabilisées

En 2023, l'Espace personnel Enim s'est enrichi d'une mise à jour comprenant la mise à disposition du relevé de carrière. Cette initiative novatrice offre aux ressortissants de l'établissement la possibilité de télécharger leur relevé de carrière en seulement quelques clics, accessible 24h/24 et 7j/7. Cette accessibilité accrue participe de la volonté de l'Enim de permettre, à terme, d'avoir accès à l'ensemble de ses informations dans son Espace personnel Enim, et de pouvoir faire la totalité de ses démarches à travers cet outil en ligne.

63 622

Espace personnel Enim ouverts au 31 décembre 2023

Participation aux évènements maritimes : l'Enim renforce les liens et affirme sa présence

Au cours de l'année 2023, l'Enim a marqué de sa présence plusieurs évènements incontournables du secteur maritime : **les Shipping Days à La Rochelle, les Assises de la pêche et des produits de la mer à Nice, les Assises de l'économie de la mer à Nantes, ainsi que le congrès de la fédération des Pensionnés de la Marine Marchande à Quimper.**

La participation de l'Enim à ces événements a également permis de renforcer les liens avec les représentants du monde maritime. En étant au plus près de la communauté maritime lors de ces rassemblements, l'établissement a en effet pu entendre directement les préoccupations, besoins et suggestions de ceux qu'il sert.

Outre sa proximité avec les ressortissants, la participation à ces événements a également consolidé les liens de l'Enim avec ses partenaires du secteur maritime.

En collaborant avec d'autres acteurs clés lors de ces rendez-vous, l'établissement a pu échanger et partager autour de sujets d'actualité et projets visant à améliorer les conditions de vie et de travail dans le monde maritime.

1.2 SIMPLIFIER LA COMPRÉHENSION DE NOTRE ACTION

Action sanitaire et sociale : l'Enim adapte sa communication aux besoins de ses ressortissants

Dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de Gestion 2022-2026 (COG), l'Enim s'est résolument engagé à améliorer la lisibilité et l'accessibilité de son règlement d'action sanitaire et sociale. Dans ce cadre, l'Enim a procédé à la refonte complète de ce règlement afin de mieux répondre aux besoins des ressortissants.



Les nouveautés :

- Une réorganisation structurelle, avec le renommage des titres pour une meilleure clarté, la création d'une partie « Généralités » dont les dispositions sont communes à toutes les aides, et la suppression de la section «Prévention» dont les dispositifs sont régis par des conventions et des marchés publics.
- Une harmonisation de la présentation, avec une structure commune autour de 6 items par aide afin d'en faciliter la lecture : Objectif de l'aide, Conditions d'attribution, Plafonds de ressources, Montant de l'aide, Mes démarches pour obtenir l'aide, Constitution du dossier.
- Une attribution d'un code couleur distinct pour chaque titre, facilitant la navigation et la compréhension.
- Une attractivité visuelle afin d'encourager la lecture du document.

Le nouveau Règlement d'action sanitaire et sociale a été présenté et approuvé par le Conseil d'administration du 6 décembre 2023. Effectif depuis le 1er janvier 2024, ce document moderne et simplifié reflète l'engagement de l'Enim envers la transparence, la simplicité et l'accessibilité des services offerts à ses ressortissants.

16

aides présentées et détaillées dans le règlement d'action sanitaire et sociale 2024

« Issu d'un travail collégial en interne, ce nouveau règlement a la double ambition d'être plus attrayant et plus lisible par nos ressortissants. J'espère qu'il répondra à ces objectifs. Bien entendu, ce règlement a vocation à évoluer ; des réflexions seront menées en 2024 pour poursuivre son adaptation aux besoins de nos ressortissants. En effet, des travaux sont engagés pour permettre à nos ressortissants de faire leur demande d'aides sociales en ligne via l'Espace personnel, sans avoir besoin d'imprimer, signer et renvoyer un formulaire par courrier. »

Marc Hentgen
Chef du Département des politiques sociales maritimes de l'action sanitaire et sociale et des préventions (DPAP)

1.3 DÉVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT DES MARINS RÉSIDANT HORS MÉTROPOLE

Parcours attentionnés : l'Enim améliore le service rendu en Guadeloupe

3 631

ressortissants résidant en Guadeloupe

Dans sa 3ème convention d'objectifs et de gestion, l'Enim s'est engagé à mettre en place un parcours attentionné de ses publics et optimiser l'accompagnement des ressortissants des Départements d'Outre-Mer, notamment par l'initiation de partenariats dans chaque territoire.

La Guadeloupe a été retenue pour cette première convention en raison du nombre important de ressortissants dont le volume est le plus élevé parmi l'ensemble des Départements d'Outre-Mer.

L'accueil des marins affiliés à l'Enim est réalisé sur le site des Abymes (immeuble GOPAL), du lundi au vendredi de 8h à 12h (avec et sans rendez-vous) et les lundis, mardis et jeudis de 14h à 16h (avec et sans rendez-vous), aligné sur les horaires de l'accueil de la Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS) de Guadeloupe.

De manière progressive, des permanences d'accueil pourront être déployées et être assurées sur différents sites du territoire guadeloupéen de manière ciblée, en s'appuyant sur une cartographie réalisée à cet effet, et des besoins identifiés (ex : Saint-François, Marie-Galante…).

Ce partenariat permettra également un accès privilégié au centre d'examen de santé de la CGSS de Guadeloupe.



AXE 2

DÉVELOPPER DE NOUVELLES OFFRES DE SERVICES

2.1 Être le pilote d'une politique renforcée de prévention des risques professionnels maritimes

2.2 Renforcer la politique de l'Enim en matière de prévention Santé et du Bien vieillir

2.3 Agir en faveur de la santé des marins



2.1 ÊTRE LE PILOTE D'UNE POLITIQUE RENFORCÉE DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS MARITIMES

Risques professionnels maritimes : l'Enim œuvre au renforcement de la politique de prévention

En 2023, la politique de prévention des risques professionnels maritimes, pilotée par l'Enim et mise en œuvre en partenariat avec l'Institut Maritime de Prévention (IMP), s'est articulée autour de 4 axes majeurs.

1. L'amélioration des connaissances, via notamment l'analyse statistique des chiffres clés AT/MP 2022, a éclairé la prise de décision. En effet, elle a permis d'identifier les risques spécifiques, établissant une base solide pour des mesures préventives efficaces.

2. La formation et l'information auprès des professionnels du secteur ont permis de renforcer les compétences nécessaires pour évaluer et gérer les risques professionnels maritimes.

3. Le développement et la diffusion de la culture de prévention au sein des entreprises maritimes et auprès de leurs salariés : de la sensibilisation à la mise en œuvre de bonnes pratiques, l'objectif est de faire de la sécurité une priorité partagée par tous les acteurs du secteur maritime.

4. L'accompagnement des professionnels du secteur, qui vise à assurer un soutien personnalisé pour la mise en place de politiques de prévention adaptées.



Dossier technique de prévention

Parallèlement, deux campagnes de communication ont été lancées, sensibilisant employeurs et salariés aux risques de l'amiante et aux risques oculaires. Ces campagnes sont accessibles sur le site internet de l'IMP, relayées sur www.enim.eu et font l'objet de lettres d'information ciblées de la part de l'Enim.

Cette politique témoigne de l'engagement de l'Enim à créer un environnement maritime plus sûr.



Plus de 70

sessions organisées auprès des professionnels du secteur maritime en 2023, bénéficiant à plus de 950 marins

« D'un montant de 1 873 000 €, le marché public de prévention des risques professionnels maritimes confié à l'IMP s'articulera dès 2024 autour des 5 axes suivants : améliorer les connaissances statistiques ; informer et dispenser des formations auprès des professionnels du secteur ; assurer la formation initiale des conseillers en prévention de l'Enim suite au déploiement d'un réseau de conseillers en prévention par l'Enim ; développer et diffuser la culture de prévention au sein des entreprises maritimes et auprès de leurs salariés ; et enfin, fournir conseil, assistance et accompagnement technique. »

Marc Hentgen
Chef du Département des politiques sociales maritimes de l'action sanitaire et sociale et des préventions (DPAP)



Lancement du chantier de création d'un département accidents du travail et maladies professionnelles

Le secteur maritime demeure marqué par une sinistralité élevée en matière de risques professionnels.

Le nombre important des accidents du travail, leur gravité, les décès en mer, les maladies professionnelles inhérentes aux gestes répétitifs, aux postures contraignantes, à l'exposition à l'amiante... Ce sont autant de facteurs qui témoignent de la nécessité de renforcer la politique de prévention des risques professionnels.

Ce renforcement s'articulera autour de ces trois principaux leviers :

1. Investissements accrus en ressources humaines et financières

2. Coordination renforcée de tous les acteurs du secteur

3. Responsabilisation des entreprises.

Dans ce contexte, l'Enim a créé un département dédié au pilotage d'une branche accidents du travail / maladies professionnelles. Dès le début de l'année 2024, sa première mission sera de prendre en charge l'organisation et la mise en œuvre de cette politique renforcée de prévention des risques.



« La création d'une branche AT/MP est un projet collectif, structurant pour l'avenir de l'Enim et pour l'ensemble du secteur maritime. Ce projet a déjà fait l'objet de multiples réflexions et productions. Sa mise en œuvre effective, dans une organisation dédiée, est attendue, observée et marquera sans doute une étape importante dans l'Histoire du régime »

Patricia Vernay
Cheffe du département retraite (DPR) et Cheffe du Département accidents du travail et maladies professionnelles (DATMP)



Amélioration de l'habitat : nouveau partenariat pour l'accompagnement de nos pensionnés en Martinique

Dans le cadre de son offre de service, l'Enim propose à ses pensionnés une aide financière à l'amélioration de l'habitat destinée au financement de l'aménagement et/ou de l'adaptation de leur résidence principale.

Les demandes doivent être instruites et déposées par un organisme d'habitat conventionné avec l'Enim.

Suite à la liquidation judiciaire de l'opérateur en Martinique, et afin d'assurer la continuité du service pour les résidents martiniquais, l'établissement a signé le 27 novembre 2023 une convention avec un nouveau partenaire, l'Agence de Réhabilitation et Construction à Vocation sociale (ARCAVS), située à Fort-de-France.

« *Dès que nous avons eu connaissance de la défaillance de l'opérateur local dans le courant de l'année 2023, l'Enim a mis tout en œuvre pour rechercher et trouver un nouveau partenariat pour permettre à nos pensionnés de Martinique de bénéficier d'un soutien financier indispensable à la rénovation de leur résidence ».*

Marc Hentgen
Chef du Département des politiques sociales maritimes de l'action sanitaire et sociale et des préventions (DPAP)

2.3 AGIR EN FAVEUR DE LA SANTÉ DES MARINS

Prise en charge de l'urgence médico-psychologique des marins : l'Enim poursuit son engagement en faveur des marins

Dans un monde maritime où les défis et les pressions sont nombreux, la santé mentale des gens de mer demeure une préoccupation essentielle. L'Enim réaffirme son engagement envers le bien-être psychologique de ses ressortissants en renouvelant sa convention avec le Centre Ressource d'Aide Psychologique en Mer (CRAPEM).

Présentation du CRAPEM

Créé en 2020, le CRAPEM est un dispositif de soins psychiques à destination des gens de mer et en particulier des ressortissants de l'Enim, qu'ils soient à terre ou embarqués.

Le CRAPEM a renforcé sa fonction de centre ressource en 2023 en continuant à se déployer au sein du réseau maritime et en contribuant ainsi à accroître sa visibilité et ses missions auprès des employeurs maritimes. Il est à noter que le CRAPEM intervient aussi auprès de différentes institutions sur des sessions de formation aux traumatismes subis par les gens de mer.

Partenariat financier : l'Enim renouvelle sa confiance au CRAPEM

Ce centre de ressource bénéficie du financement de plusieurs partenaires institutionnels, dont l'Enim, avec lequel s'est noué un partenariat financier dès 2021 pour une période de 3 ans, au travers d'une convention.

Dans l'attente d'un projet d'élaboration d'une convention unique multi-partenariale, prévu en 2024 avec une effectivité ciblée pour l'année 2025, un avenant a été signé fin 2023 entre l'Enim et le CRAPEM afin de reconduire, pour l'année 2024, un soutien financier à hauteur de 50 000 €.





« *Les besoins d'aides psychologiques en mer sont avérés puisque, sur la base de données connue en 2022, 38 % des patients qui appellent le CRAPEM ont un diagnostic en lien avec un évènement traumatique, confirmant l'exposition importante des gens de mer aux évènements traumatogènes. En outre, un quart des appels est en lien avec un épuisement professionnel.*

La nécessité de pérenniser ce soutien financier et de le reconduire pour 2024 a par ailleurs été confirmée et approuvée par les administrateurs de l'Enim au conseil d'administration de décembre 2023. »

Franck Ferrante
Sous-directeur des politiques sociales maritimes (SDPSM)

AXE 3

ACCOMPAGNER LES TRANSFORMATIONS DE L'ENIM

3.1 Adapter la composition du Conseil d'administration

3.2 Loi de financement de la Sécurité Sociale 2024 : Mesures spécifiques pour les marins

3.3 Renforcer le sentiment d'appartenance et la cohésion

3.4 Renforcer le pilotage de la gestion



3.1 ADAPTER LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Une nouvelle gouvernance : installation d'un Conseil d'administration paritaire



La gouvernance de l'établissement a évolué en 2023 avec la modification du décret statuaire, qui a permis la mise en place d'un Conseil d'administration paritaire.

Composition du nouveau Conseil d'administration

Les employeurs de marins et les marins salariés disposent désormais d'un nombre équivalent de sièges avec voix délibérative. Quant aux marins pensionnés, ils sont également représentés, via les différentes fédérations, avec voix délibérative, ainsi que les représentants des différents secteurs professionnels.

Avant la première séance de travail, ses membres ont pu suivre une séance de formation animée par l'École nationale supérieure de la sécurité sociale (EN3S) en novembre. Axée sur le rôle d'un administrateur de Conseil d'administration, cette formation a compris un volet sur la déontologie et les conflits d'intérêts.

Le conseil d'administration (CA) a été installé le 19 septembre 2023, au siège de l'Enim, à Périgny. Au cours de cette séance, il a approuvé son règlement intérieur, déterminé la composition de la Commission de Recours Amiable (CRA) et approuvé le règlement intérieur de cette dernière et également donné délégation au Directeur pour la signature de conventions de recettes et dépenses.



21

membres avec voix délibérative au Conseil d'administration de l'Enim

« *L'ouverture du CA de l'Enim aux partenaires sociaux permet « d'internaliser » les discussions sur les grandes évolutions du régime des marins ; les échanges peuvent être vifs, comme par exemple ceux relatifs aux préventeurs lors du premier CA. Les professionnels vont aussi mieux connaître le fonctionnement quotidien de l'organisme, notamment à travers les Commissions de Recours Amiable, et contribuer à son amélioration.* »

Axelle Bodmer
Représentante de l'Union des armateurs à la pêche de France (UAPF), Membre du CA de l'Enim



« *Marin et délégué général d'Armateurs de France, je suis fier d'être membre du CA de l'Enim. Armateurs de France (ADF) s'engage depuis plusieurs décennies aux côtés de l'Enim. Depuis sa création, au sein du Comité des parties intéressées à son fonctionnement, notre organisation contribue aux décisions qui permettent son évolution. Elle se félicite de voir son rôle et son engagement renforcés en intégrant son Conseil d'administration. Nous sommes convaincus que cette concertation plus élargie contribuera à faire prospérer l'institution. Notre ambition reste, avant tout, celle d'aider à répondre au mieux aux besoins des navigants et aux intérêts des professionnels.* »

Jean-Philippe Casanova
Représentant d'Armateurs de France (ADF), Membre du CA de l'Enim



« *Notre présence au Conseil d'administration de l'Enim, organisme de protection sociale en tant que représentants des marins et de leurs ayant droits nous oblige à être très attentif à la préservation des liens et des contacts humains entre les bénéficiaires et les agents des services de l'Enim. Nous ne devons pas avoir seulement une approche purement comptable et juridique de ce que doit être l'Enim, mais d'avoir en permanence à l'esprit que la protection sociale dans le milieu maritime est un socle spécifique et indispensable à l'existence même des marins et des gens de mer.* »

Jean Paul Corbel
Représentant de l'Union maritime fédérale CFDT, Membre du CA de l'Enim

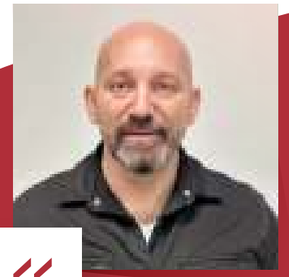

« *Nos Fédérations CGT Marins et Officiers siègent historiquement dans toutes les instances maritimes afin d'œuvrer à la défense et l'amélioration de l'emploi maritime sous régime Enim, en lien avec le pavillon français 1er registre et emplois sous pavillon français. La pénibilité du métier de marin n'est plus à démontrer et nous sommes viscéralement attachés à notre régime particulier avec l'Enim. J'essaierai de porter au mieux la voix des inscrits maritimes assurés sociaux de l'Enim pour leur bonne prise en compte et prise en charge.* »

Laurent Valery
Représentant de la Fédération nationale des syndicats maritimes CGT, Membre du CA de l'Enim

Installation de la Commission de Recours Amiable (CRA)

La nouvelle gouvernance de l'Enim s'est également accompagnée de la création d'une Commission de Recours Amiable (CRA), composée de quatre administrateurs du Conseil d'administration : deux représentants des employeurs et deux représentants des assurés sociaux.

Cette commission a pour objectif de traiter les recours administratifs préalables obligatoires formulés notamment par les assurés sociaux et les employeurs.

L'Enim offre désormais à ses ressortissants les mêmes modalités de traitement des recours que celles dont disposent les assurés des autres régimes

La CRA a été installée le 23 novembre 2023 et a examiné ses premiers dossiers le 11 janvier 2024.

3.2 LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE 2024 : MESURES SPÉCIFIQUES POUR LES MARINS

Légalisation du versement du complément de ressources et du versement de rentes FIE



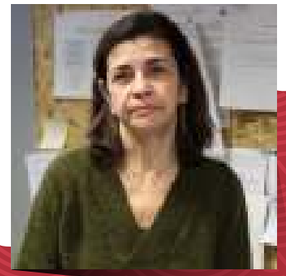

« *La suspension du versement du complément de ressources n'aura été que provisoire. À compter du 1er janvier 2024, les marins salariés en arrêt de travail peuvent de nouveau bénéficier d'indemnités de nourriture, prestations désormais versées au titre du régime de la prévoyance des marins.*

En outre, les indemnités suspendues entre mai et décembre 2023, vont donner lieu à une régularisation. »

Christine Frémont
Cheffe du département des études juridiques (DEJ)

Le directeur de l'Enim a décidé en mai 2023 de la suspension du versement, d'une part, du complément de ressources (ex indemnités de nourriture), accordé jusqu'alors aux marins en arrêt de travail pour un accident du travail, une maladie professionnelle ou une maladie cours navigation, et d'autre part, de rentes pour faute inexcusable de l'employeur (FIE), relevant jusqu'alors du budget d'action sanitaire et sociale de l'établissement.

Origine de cette suspension

Cette décision de suspension s'est imposée pour défaut de base légale selon l'analyse de la Cour des comptes, produite suite au contrôle juridictionnel et organique mené en 2022.

Les modalités de rétablissement de ces aides

Afin de pallier les difficultés financières pour les marins découlant de cette suspension, une mesure législative a été portée auprès des autorités de tutelle de l'Enim.

Cette mesure, inscrite dans la loi n° 2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale pour 2024 (article 87), vise à rétablir le versement de l'indemnité journalière de nourriture, en complément des prestations en espèces, ainsi que des rentes pour FIE auparavant versées sur le RASS, au titre du régime de prévoyance des marins.



Renforcement de la protection sociale des marins : l'amélioration des droits des femmes marins en matière de retraite

Les femmes marins enceintes, qui ont été déclarées inaptes temporairement à la navigation par le médecin des gens de mer avant le 1er janvier 2016 en raison de leur grossesse et dont le contrat d'engagement maritime a été suspendu par l'employeur sans pouvoir les reclasser à terre, auront désormais la possibilité de valider des droits au titre de l'assurance vieillesse, sous réserve du paiement volontaire des cotisations vieillesse personnelles. **Cette mesure leur permettra de bénéficier des mêmes droits que leurs collègues** qui, dans la même situation, bénéficient depuis le 1er janvier 2016 d'une allocation journalière servie par l'Enim et d'une indemnité complémentaire versée par l'employeur.



3 784
femmes marins en 2023

3.3 RENFORCER LE SENTIMENT D'APPARTENANCE ET LA COHÉSION

Climat social : l'Enim réalise son premier baromètre social auprès de ses collaborateurs



Dans le cadre de la COG 3, l'Enim poursuit ses engagements d'agir en faveur du bien-être au travail, de l'épanouissement professionnel et personnel, et de la prévention des risques professionnels.

Dans un monde professionnel en constante évolution, apprécier périodiquement le climat interne et le bien-être des collaborateurs, s'assurer que les agents se sentent écoutés, soutenus et engagés, est essentiel dans la pratique de nos métiers.

C'est pourquoi une enquête interne a été lancée en 2023 auprès de l'ensemble du personnel, par le biais d'un questionnaire en ligne non obligatoire et totalement anonyme.

Celle-ci s'articule autour de plusieurs axes, permettant d'évaluer l'ambiance au sein des équipes, la satisfaction au travail, la perception des collaborateurs sur divers aspects de la vie professionnelle et leur vision de la politique de l'établissement, notamment en ce qui concerne les changements de statut et leur accompagnement.

L'enquête a suscité un réel engouement avec un taux de participation de 80,6 %, preuve que l'épanouissement professionnel et personnel est un enjeu important aux yeux de tous pour le bon fonctionnement de l'établissement.

À l'issue de la campagne, les résultats ont été exploités et analysés avec précision pour définir, si besoin, les leviers d'amélioration à mettre en place.

La Direction a annoncé présenter les résultats de ce premier baromètre lors d'un webinaire dédié à l'ensemble des agents, qui se tiendra au courant du premier semestre 2024.

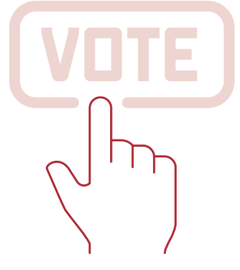

80,6 %

de taux de participation à l'enquête interne

Cohésion et qualité de vie au travail : l'Enim organise la deuxième édition de la journée des agents

La 2ème édition de la journée des agents s'est déroulée le 13 juin 2023 à Paimpol avec un accueil chaleureux de la Maire de la commune et de son 1er adjoint.

Placé sous le signe de la découverte du monde maritime, cet événement a été riche en ateliers animés par le BEA-Mer (Bureau d'enquêtes accidents), le CROSS Corsen (Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage), le CSN de Saint-Malo (Centre de sécurité des navires), le CDPMEM des Côtes-d'Armor (Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins) et le LPM de Paimpol (Lycée professionnel maritime).

Les participants ont également pu visiter le centre des archives de l'Enim, et notamment y (re)découvrir les anciens rôles d'équipage, souvent consultés par des chercheurs ou des étudiants ou prêtés à des musées lors d'expositions.

Cette journée a permis aux agents de tous les sites de l'établissement de se retrouver et d'échanger dans un cadre convivial et informel.

Plébiscité par les agents de plus en plus nombreux à y participer, cet événement a vocation à être reconduit chaque année.



180

participants à la journée des agents



3.4 RENFORCER LE PILOTAGE DE LA GESTION

Comité social d'administration et sa formation spécialisée : un dialogue renouvelé et adapté avec les représentants du personnel

Depuis le 1er janvier 2023, le Comité social d'administration (CSA) et sa formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail a remplacé les anciens Comité technique (CT) et Comité hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT).

Les principales compétences du CSA :

Consultation sur les Projets de Texte : les représentants du personnel sont consultés sur les projets de texte relevant de la compétence du CSA, assurant ainsi une participation active à l'élaboration des règles et directives internes.

Débat sur les Orientations Générales RH : les membres du CSA engagent des discussions avec la direction sur les orientations générales relatives aux politiques de ressources humaines, favorisant un dialogue constructif entre les parties prenantes.

Projets de Lignes Directrices de Gestion : Le CSA est consulté sur les projets de lignes directrices de gestion concernant la mobilité, la promotion, la valorisation des parcours professionnels, et participe au débat sur leur mise en œuvre.

Examen de Questions Diverses : Le CSA peut aborder une multitude de sujets, tels que l'évolution des métiers, les effectifs, la politique de recrutement, la politique indemnitaire, l'accompagnement des parcours, l'insertion professionnelle, etc.

Le CSA détient également une compétence exclusive sur des sujets stratégiques et délicats, notamment le rapport social unique intégrant des données sur la situation générale en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail, ainsi que les projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail qui s'intègrent dans le cadre d'un projet de réorganisation de services.

Les domaines d'attribution de la formation spécialisée :

- protection de la santé physique et mentale des agents,
- hygiène, à la sécurité des agents dans leur travail,
- organisation du travail,
- télétravail,
- enjeux liés à la déconnexion,
- dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques,
- amélioration des conditions de travail.





« *Le CSA n'a pas bouleversé le dialogue social interne à l'Établissement. Il permet d'échanger sur l'organisation des services et des missions et d'aborder les problématiques de santé et sécurité au travail. Toutefois, il ne porte que des avis qui n'ont aucun effet contraignant. Dans la perspective de l'éventuel changement de statut, la composition du CSA soulève des interrogations.* »

Christian Candalh
Représentant CGT FSU
Solidaires Enim

8
comités sociaux d'administration au cours de l'année 2023

5
formations spécialisées consultatives au cours de l'année 2023

« *En 2023 suite aux élections, les nouvelles instances du Comité Social d'Administration et de sa Formation Spécialisée ont été mises en place pour 4 ans et se réunissent désormais mensuellement. Cette nouvelle organisation nous permet d'être plus réactifs, avec des débats plus étoffés et précis pour chaque sujet. En tant que représentants du personnel, le dialogue est plus fluide et constructif.* »

Valérie Julou
Représentante
UNSA Enim





Mise en œuvre du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI)

Dans le cadre de son engagement envers le renforcement du pilotage de la gestion inscrit dans la COG 3, l'Enim a déployé **une stratégie immobilière** pour répondre aux enjeux de performance globale. Le télétravail, amplifié ces dernières années, a incité l'établissement à optimiser son patrimoine immobilier, poursuivant ainsi un objectif double : réduire les coûts opérationnels et améliorer son empreinte environnementale.

La stratégie de l'établissement se traduit principalement par une réduction de la superficie du parc immobilier tertiaire, avec un objectif de 16 à 18m² de surface utile brute par résident à l'horizon 2026 et la mise en place d'une stratégie d'intervention basée sur un programme de travaux axé sur la transition énergétique.

S'agissant de **la réduction du parc immobilier tertiaire**, les scénarios retenus comprennent une restitution de 30 % des surfaces et une renégociation du loyer, la vente des surfaces excédentaires sur Lorient, ainsi que le renouvellement des conventions de mise à disposition avec restitution de surfaces sur Saint-Malo et Paimpol.

La stratégie d'intervention porte quant à elle sur l'entretien et la rénovation du patrimoine, l'optimisation et la modernisation du parc dans un objectif de réduction des dépenses énergétiques et des coûts d'occupation liée à la réduction du parc immobilier, ainsi qu'un objectif d'optimisation de la fonctionnalité des locaux.

Les travaux liés à la transition énergétique participent de la modernisation des bâtiments et comprennent les travaux d'isolation, de mise à niveau des équipements de chauffage, de climatisation et d'éclairage ainsi que l'installation d'équipements incitatifs à l'usage de modes de transport vertueux.

1,5 M €

de travaux programmés en 2023

3,9 M €

de budget global jusqu'en 2026

Plan de sobriété : un engagement durable au cœur de nos actions

Dans un contexte où la préservation de l'environnement devient une priorité politique majeure, l'Enim a pris des mesures significatives pour réduire sa consommation, adoptant ainsi une approche responsable et durable.

Pour **optimiser ses ressources,** l'établissement utilise l'Outil de Suivi des Fluides Interministériel (OSFI), garantissant une gestion efficace de ses besoins énergétiques, et respecte les préconisations d'achat, de la Direction des Achats de l'Etat en matière d'achat d'électricité et de gaz. Au quotidien, l'établissement démarre au bon moment la période de chauffe de ses locaux et respecte les préconisations de température.

Par ailleurs, l'Enim s'est également engagé à **consommer autrement en privilégiant l'efficacité énergétique** dans l'achat de matériel. Les contrats comprennent des clauses en ce sens.

Pour contribuer au développement des énergies renouvelables (EnR), l'établissement continue **le développement de la mobilité douce** en s'équipant de véhicules adéquats, en mettant à disposition des bornes de recharges et en menant des actions de sensibilisation. Pour ses fluides, l'établissement achète de l'électricité verte. L'optimisation des usages numériques est appréhendée en limitant la consommation des serveurs (archivage des messageries, libération de l'espace sur les serveurs, pilotage des accès web…).

En somme, l'Enim s'efforce de **concilier efficacité opérationnelle et respect de l'environnement.** Ces initiatives témoignent de son engagement envers une consommation responsable, contribuant ainsi à la construction d'un avenir plus durable et éco-responsable.

A
B
C

- 18,7 %

taux d'évolution de la consommation énergétique en 2023



PERSPECTIVES 2024



↘ Dématérialisation des courriers sortants

À partir de 2024, les courriers de l'Enim pourront être directement mis à disposition de leur destinataire dans leur espace personnel du portail Enim.

Les destinataires seront notifiés de la mise à disposition de ces courriers par mel et/ou sms. L'envoi d'un courrier « papier » sera toujours possible pour les destinataires n'ayant pas d'espace personnel ou pour ceux l'ayant explicitement demandé.

↘ Pilotage renforcé de la politique de prévention des risque professionnels maritimes

L'année 2024 sera marquée par le recrutement de trois conseillers en prévention. Il s'agit d'une 1ère étape dans le renforcement de la politique de prévention des risques professionnels maritimes.

Parallèlement, un observatoire de l'accidentologie maritime va être créé avec pour mission de collecter, analyser et mettre à disposition des données consolidées.

↘ Bien Vieillir : Extension dans les Départements d'Outre-Mer (DOM)

Grâce au développement des partenariats inter-régimes, l'Enim a réussi à étendre sa présence dans la quasi-totalité des régions littorales métropolitaines.

Afin de répondre aux besoins de ses seniors résidant hors métropole, l'Enim ambitionne de déployer ce dispositif dans les DOM au cours des prochaines années. Le partenariat avec la CGSS de Guadeloupe facilitera ce déploiement sur ce territoire.

↘ Mutualisation avec la CRPCEN

Le projet de délégation du service médical de la Caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires (CRPCEN) au service médical de l'Enim sera finalisé en 2024 par la signature d'une convention de mutualisation avec la CRPCEN. Le chef de service du contrôle médical de l'Enim sera mis à disposition de la CRPCEN pour encadrer le service du contrôle médical de cette caisse et les médecins-conseil de l'Enim émettront des avis pour le compte de cette caisse (gestion des invalidités, gestion des avis sur arrêt de travail, etc...).

↘ Digitalisation de la relation client : Déploiement d'une application mobile sur smartphone

L'Enim va créer une application mobile, qui permettra aux ressortissants de disposer sur leur smartphone, donc en tout temps et tout lieu, de fonctionnalités indispensables, en plus de celles mises en ligne sur l'espace personnel.



CHIFFRES CLÉS 2023

2023

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES



37 804
MARINS ACTIFS
sur l'ensemble de l'année 2023



103 202
RETRAITÉS



83 604
AFFILIÉS MALADIE
dont **16 078** ayants droit



9 200
DÉCLARANTS
(employeurs et marins non salariés)

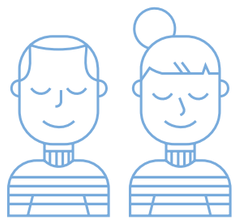

287 AGENTS

DONNÉES FINANCIÈRES

1 009,7 M€ DE PENSIONS DE RETRAITE
5,2 M€ DE PENSIONS D'INVALIDITÉ
352,7 M€ DE PRESTATIONS DE SANTÉ REMBOURSÉES
56,5 M€ AU TITRE DES PRESTATIONS AT/MP
4,2 M€ DE PRESTATIONS D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE
300,5 M€ DE COTISATIONS
30 M€ DE DÉPENSES EXÉCUTÉES AU TITRE DE L'ANNÉE 2023, DONT DÉPENSES DE GESTION

TAUX DE SATISFACTION

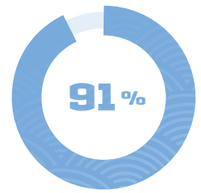

PAR TÉLÉPHONE

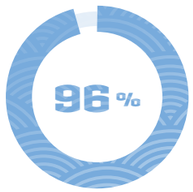

TOUT MODE DE CONTACT

4 SITES

- PÉRIGNY
- PAIMPOL
- LORIENT
- SAINT-MALO

SOMMAIRE

P.40 BRANCHE MALADIE
P.44 BRANCHE VIEILLESSE
P.47 BRANCHE VIEILLESSE / FOCUS AUTONOMIE
P.48 ACCIDENT DU TRAVAIL / MALADIE PROFESSIONNELLE
P.50 FINANCEMENT
P.52 QUALITÉ ET OFFRE DE SERVICE
P.54 ACTION SANITAIRE ET SOCIALE
P.55 CONTRÔLE MÉDICAL
P.56 ABUS, FAUTES ET FRAUDES
P.57 PRÉ-CONTENTIEUX ET CONTENTIEUX
P.58 GESTION INTERNE
P.59 GLOSSAIRE

NOMBRE D'AFFILIÉS MALADIE EN DÉCEMBRE 2023

67 526 Assurés — **81 %**

16 078 Ayants droit* — **19 %**

TOTAL **83 604** — **100 %**

* Dont **6 405** ayants droit de moins de 18 ans, soit **8 %**

Source : Erasme, Traitement Enim, janvier 2024

PROPORTION DES AFFILIÉS MALADIE PAR SEXE EN DÉCEMBRE 2023

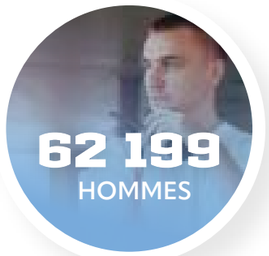

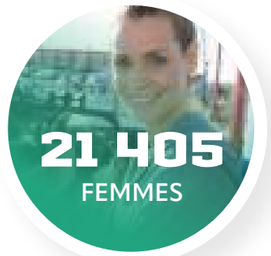

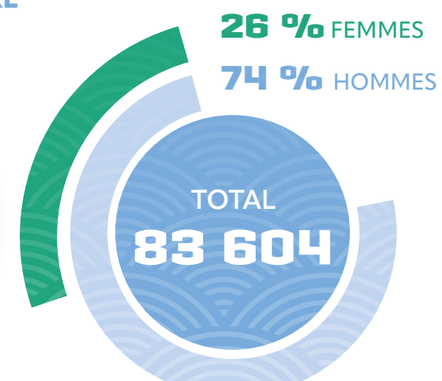

Source : Erasme, Traitement Enim, janvier 2024

PYRAMIDE DES ÂGES DES AFFILIÉS MALADIE ENIM EN DÉCEMBRE 2023

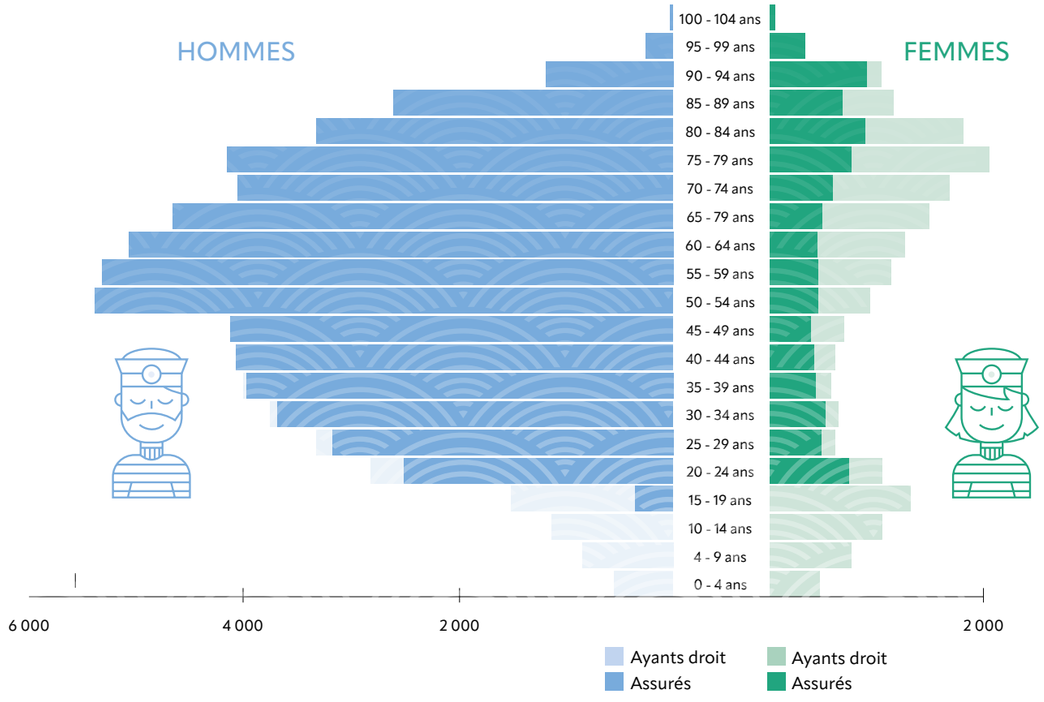



RÉPARTITION DES CONSOMMANTS ET DES AFFILIÉS MALADIE EN DÉCEMBRE 2023

	ASSURÉS	AYANTS DROIT	TOTAL
NOMBRE D'AFFILIÉS MALADIE AYANT BÉNÉFICIÉ DE REMBOURSEMENTS DE SOINS EN 2023	**59 066**	**12 454**	**71 520**
PROPORTION SUR LES CONSOMMANTS	**83 %**	**17 %**	**100 %**
PROPORTION SUR LES AFFILIÉS	**87 %**	**77 %**	**86 %**

Source : Erasme, Traitement Enim, janvier 2024

DÉPENSES DE SANTÉ PAR TYPE DE PRESTATIONS

PRESTATIONS LÉGALES	2022	2023	VARIATION 2023-2022	
Maladie-Maternité	**353 969 K€**	**357 180 K€**	**3 211 K€**	**0,91 %**
Prestations exécutées en ville	**169 974 K€**	**166 724 K€**	**-3 250 K€**	**-1,91 %**
Prestations en nature	155 191 K€	152 917 K€	-2 274 K€	-1,47 %
Prestations en espèces	14 783 K€	13 807 K€	-975 K€	-6,60 %
Prestations exécutées en établissements	**183 995 K€**	**190 455 K€**	**6 460 K€**	**3,51 %**
Établissements sanitaires publics	146 839 K€	152 659 K€	5 820 K€	3,96 %
Établissements médico-sociaux	1 524 K€	1 793 K€	269 K€	17,64 %
Cliniques privées	35 632 K€	36 004 K€	371 K€	1,04 %
Invalidité	**5 091 K€**	**5 191 K€**	**100 K€**	**1,97 %**
Décès	**135 K€**	**130 K€**	**-5 K€**	**-3,88 %**

Source : Balance comptable Enim - DCF, avril 2024

RÉPARTITION DES FEUILLES DE SOINS ÉLECTRONIQUES (FSE) ET PAPIER (FSP)

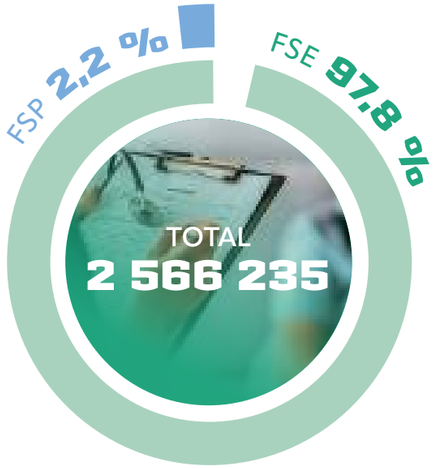

PART DES BÉNÉFICIAIRES EN AFFECTION LONGUE DURÉE (ALD) PARMI LES AFFILIÉS DE DÉCEMBRE 2023



LE NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES EN ALD EST DE 22 416, SOIT 27 % DES AFFILIÉS MALADIE

BÉNÉFICIAIRE ALD	ASSURÉS	AYANTS DROIT
OUI	24 %	3 %
NON	57 %	16 %

Source : Erasme, Traitement Enim, janvier 2024

PART DES AFFECTIONS LONGUE DURÉE (ALD) DANS LES PRESTATIONS EN NATURE SERVIES AUX AFFILIÉS EN DÉCEMBRE 2023

Source : Erasme, Traitement Enim, janvier 2024

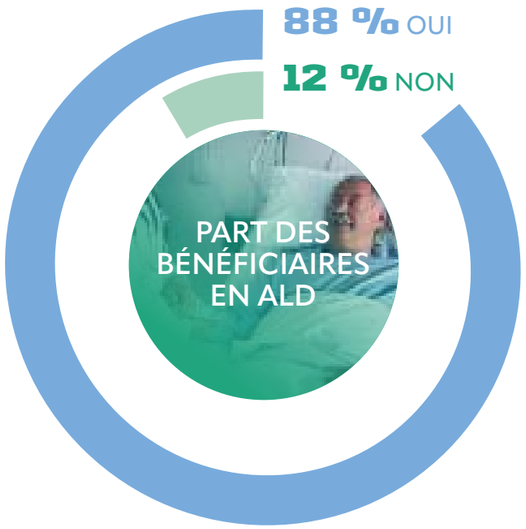



NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE (CSS) ET COMPLÉMENTAIRE SANTÉ PARTICIPATIVE (CSSP) AU 31 DÉCEMBRE 2023

1 190
BÉNÉFICIAIRES DE LA CSS ET **638** DE LA CSSP AU 31/12/2023
(gestion enim)

1 283
BÉNÉFICIAIRES DE LA CSS ET **1120** DE LA CSSP AU 31/12/2023
(gestion enim + Organismes complémentaires)

Source : Erasme, Traitement Enim, décembre 2023

RÉPARTITION DU NOMBRE DE PENSIONNÉS D'INVALIDITÉ MALADIE EN DÉCEMBRE 2023

	DROIT DIRECT	DROIT DÉRIVÉ	TOTAL
NOMBRE DISTINCT DE PENSIONNÉS D'INVALIDITÉ MALADIE	366	16	382

Source : Infocentre Penhir, Traitement Enim, 26 février 2024



RÉPARTITION DU NOMBRE D'ACTIFS ET DE RETRAITÉS EN DÉCEMBRE 2023

ACTIFS
29 268
(ET 37 804 DANS L'ANNÉE)

RETRAITÉS
103 202

Sources : Infocentre Penhir, Traitement Enim, 26 février 2024
Infocentre Taxation, Traitement Enim, 3 mai 2024

RÉPARTITION DU NOMBRE DE RETRAITÉS SELON LE SEXE EN DÉCEMBRE 2023

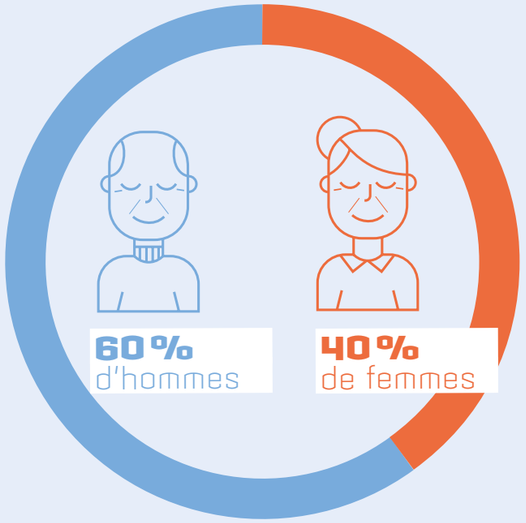

Source : Infocentre Penhir, Traitement Enim, 26 février 2024

RÉPARTITION DU NOMBRE DE PENSIONS PAR TYPE DE DROIT

	DROIT DIRECT	DROIT DÉRIVÉ	TOTAL
Stock en décembre	**63 442**	**40 396**	**103 838**
Ancienneté (à 50 / 52,5 et 55 ans)	21 603	13 841	35 444
Anticipée	3 374	2 150	5 524
Proportionnelle	6 350	5 603	11 953
Spéciale	30 520	16 725	47 245
Autre	1 595	2 077	3 672
Flux*	**2 450**	**1 991**	**4 441**

** Seules les pensions concédées en 2023 qui ont perçu un versement mensuel en 2023 sont dénombrées.*
Source : Infocentre Penhir, Traitement Enim, 26 février 2024

RÉPARTITION DU NOMBRE DE PENSIONS DE COORDINATION PAR TYPE DE DROIT

	DROIT DIRECT	DROIT DÉRIVÉ	TOTAL
STOCK EN DÉCEMBRE	193	425	**618**
FLUX*	31	6	**37**

** Seules les pensions concédées en 2023 qui ont perçu un versement mensuel en 2023 sont dénombrées.*
Source : Infocentre Penhir, Traitement Enim, 26 février 2024

RÉPARTITION DU NOMBRE DISTINCT DE RETRAITÉS PAR TYPE DE DROIT

	DROIT DIRECT	DROIT DÉRIVÉ	TOTAL
STOCK EN DÉCEMBRE	63 395	40 155	**103 202**
FLUX*	2 448	1 962	**4 410**

** Seules les pensions concédées en 2023 qui ont perçu un versement mensuel en 2023 sont dénombrées.*
Source : Infocentre Penhir, Traitement Enim, 26 février 2024

RAPPORT DÉMOGRAPHIQUE EN DÉCEMBRE 2023

0,28
COTISANT POUR RETRAITÉ

«

NOMBRE D'ACTIFS
NOMBRE DE RETRAITÉS DE DROITS DIRECT ET DÉRIVÉ

Source : Infocentre Penhir, Traitement Enim, 26 février 2024



PRESTATIONS LÉGALES VIEILLESSE PAR TYPE DE DROIT EN 2023

Prestations légales vieillesse	DROIT DIRECT	DROIT DÉRIVÉ	TOTAL
Avantages principaux hors majorations	712,8 M€	233,9 M€	**946,7 M€**
Minimum vieillesse	2,1 M€	1,1 M€	**3,2 M€**
Majorations	42,4 M€	17,3 M€	**59,8 M€**
Total prestations légales vieillesses	**757,3 M€**	**252,4 M€**	**1 009,7 M€**

Source : Balance comptable Enim - DCF, avril 2024

MONTANT BRUT MOYEN DES RETRAITES SERVIES PAR TYPE DE DROIT EN DÉCEMBRE 2023

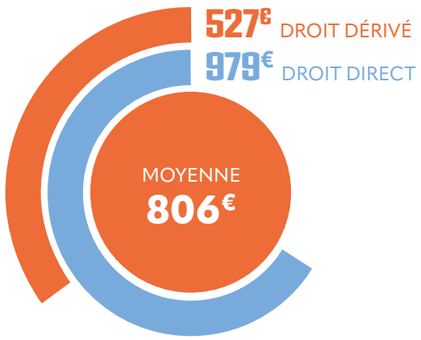

** Montant brut = montant principal + bonifications pour enfants.*
Il s'agit des montants bruts avant retenue ordonnateur. Les arrérages ne sont pas comptabilisés.
Source : Infocentre Penhir, Traitement Enim, 26 février 2024

ÂGE MOYEN DE JOUISSANCE DES PENSIONS DE RETRAITE

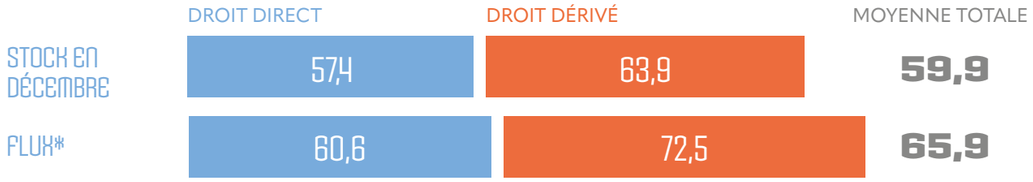

** Seules les pensions concédées en 2023 qui ont perçu un versement mensuel en 2023 sont dénombrées.*
Source : Infocentre Penhir, Traitement Enim, 26 février 2024

ÉVOLUTION DE L'ÂGE MOYEN DE JOUISSANCE DE RETRAITE DE DROIT DIRECT PAR ANNÉE DE CONCESSION

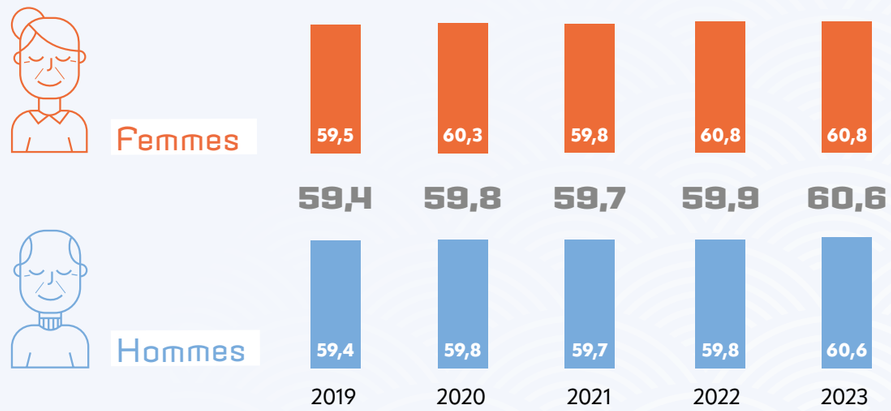

Source : Infocentre Penhir, Traitement Enim, 26 février 2024



210 k€

MONTANT DES CHARGES EN € EN 2023

3,7 M€

MONTANT DES DÉPENSES NOTIFIÉES PAR LA CNAM À LA CNSA POUR LE RÉGIME DES MARINS

DÉPENSES DE SANTÉ PAR TYPE DE PRESTATION

	2022	2023	VARIATION 2023-2022	
Prestations légales AT-MP	**55 290 K€**	**56 480 K€**	**1 190 K€**	**2,15 %**
Prestations d'incapacité temporaire	**10 274 K€**	**11 056 K€**	**782 K€**	**7,61 %**
Prestations éxécutées en ville	**9 143 K€**	**9 733 K€**	**591 K€**	**6,46 %**
Prestations en nature	861 K€	931 K€	70 K€	8,13 %
Prestations en espèces	8 282 K€	8 803 K€	521 K€	6,29 %
Prestations exécutées en établissements	**1 131 K€**	**1 322 K€**	**191 K€**	**16,87 %**
Établissements sanitaires publics	915 K€	949 K€	35 K€	3,80 %
Établissements médico-sociaux	0 K€	0 K€	0 K€	-
Cliniques privées	217 K€	373 K€	156 K€	72,13 %
Prestations d'incapacité permanente	**45 016 K€**	**45 424 K€**	**408 K€**	**0,91 %**

Source : Balance comptable Enim - DCF, avril 2024

RÉPARTITION DU NOMBRE DE PENSIONNÉS AT-MP EN DÉCEMBRE 2023

Stock en décembre 2023	Droit direct	Droit dérivé	Total
Nombre distinct de pensionnés AT-MP	4 033	1 548	**5 581**
Nombre de pensions AT-MP	5 798	1 999	**7 797**
Pension d'invalidité accident (PIA)	5 187	1 550	**6 737**
Pension d'invalidité maladie professionnelle (PIMP)	602	449	**1 051**
Allocation de cessation anticipée d'activité amiante (C3A)	9	0	**9**

Source : Infocentre Penhir, Traitement Enim, 26 février 2024

MONTANT DES PENSIONS AT-MP PAR TYPE DE DROIT EN 2023

	DROIT DIRECT	DROIT DÉRIVÉ	TOTAL
Prestations légales d'incapacité permanente (PIA + PIMP)	17,5 M€	27,8 M€	**45,4** M€
Allocation de cessation anticipée d'activité amiante & FIE	0,4 M€	0,0 M€	**0,4** M€

Source : Balance comptable Enim - DCF, avril 2024

NOMBRE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL MARITIME (ATM) ET DE TRAJET PAR TYPE D'ARRÊT EN 2023

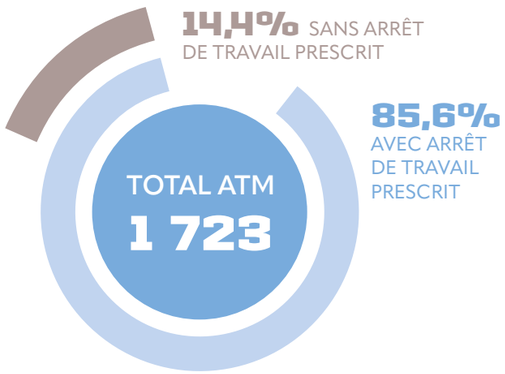

	ACCIDENT DU TRAVAIL MARITIME	ACCIDENT DE TRAJET	TOTAL ATM
Avec arrêt de travail prescrit	**1 435**	**61**	**1 496**
Sans arrêt de travail prescrit	**248**	**6**	**254**
TOTAL	**1 683**	**67**	**1 750**

Les rechutes ne sont pas comptabilisées.
Source : Infocentre Maladie, Traitement Enim, 3 mai 2024

NOMBRE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL MARITIME (ATM) ET DE TRAJET PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2023

SECTEUR D'ACTIVITÉ	ACCIDENT DU TRAVAIL MARITIME	ACCIDENT DE TRAJET	TOTAL ATM	
Commerce	841	42	883	50,5 %
Cultures marines	149	5	154	8,8 %
Pêche	669	17	686	39,2 %
Plaisance professionnelle	24	3	27	1,5 %
Total	**1 683**	**67**	**1 750**	**100 %**

Les rechutes ne sont pas comptabilisées. Le secteur d'activité est déterminé à partir du genre de navigation.
Source : Infocentre Maladie, Traitement Enim, 3 mai 2024

RECONNAISSANCES DES MALADIES PROFESSIONNELLES (MP) EN 2023

N° ET TITRE DU TABLEAU	NOMBRE DE RECONNAISSANCES MP	EN % DES MP TABLEAU
Tableau N° 16 bis : Affections cancéreuses provoquées par les goudrons de houille, les huiles de houille, les braies de houille et les suies de combustion de charbon	1	0,6 %
Tableau N° 29 : Lésions provoquées par des travaux effectués dans des milieux où la pression est supérieure à la pression atmosphérique	1	0,6 %
Tableau N° 30 : Affections professionnelles consécutives à l'inhalation des poussières d'amiante	20	11,6 %
Tableau N° 30bis : Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières d'amiante	14	8,1 %
Tableau N° 40 : Maladies dues aux bacilles tuberculeux et à certaines mycobactéries atypiques	1	0,6 %
Tableau N° 42 : Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels	4	2,3 %
Tableau N° 57 : Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	113	65,3 %
Tableau N° 97 : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises par le corps entier	2	1,2 %
Tableau N° 98 : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle habituelle de charges lourdes	17	9,8 %
Total MP tableau	**173**	**100 %**
Total MP hors tableau	**10**	

Source : Hippocrate décisionnel, Traitement Enim, 14 février 2024

TAUX MOYEN D'INCAPACITÉ PERMANENTE PARTIELLE (IPP) ATTRIBUÉ EN 2023

Taux moyen d'IPP pour les taux d'IPP donnés en attribution pour les MP 2023

25 % (POUR 99 TAUX DONNÉS)



Source : Hippocrate décisionnel, Traitement Enim, 14 février 2024



NOMBRE TOTAL DE DÉCLARANTS EN 2023

9 200
DÉCLARANTS
EN 2023

9 064 employeurs et marins non salariés ont déclaré au moins une activité en 2023

Source : Infocentre Taxation, Traitement Enim, 3 mai 2024

PROPORTION DES DÉCLARANTS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2023

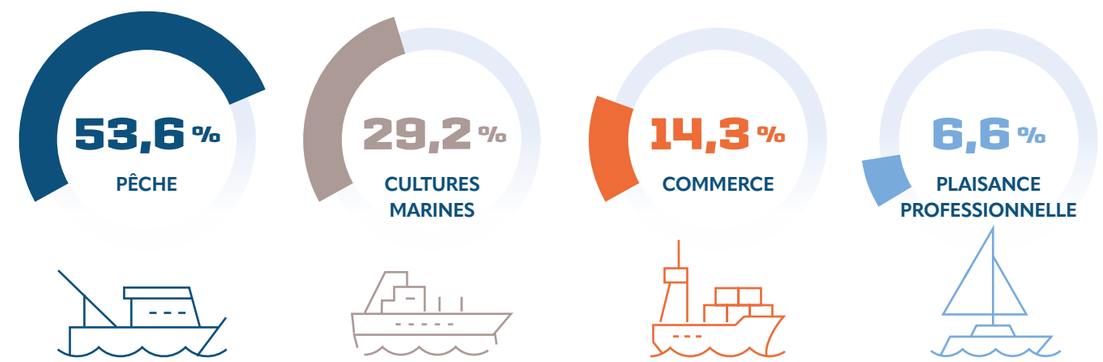

Source : Infocentre Taxation, Traitement Enim, 3 mai 2024

Un déclarant peut exercer son activité dans différents secteurs au cours de l'année, c'est pourquoi la somme des pourcentages est supérieure à 100.

CHARGES

Dépenses exécutées au titre de l'année 2023, dont dépenses de gestion	29 990 095 €
Dépenses au titre de l'action sanitaire et sociale et prévention	4 171 771 €
Dépenses techniques (hors ASS)	1 499 901 445 €
TOTAL DES CHARGES	**1 534 063 311 €**

PRODUITS

COTISATIONS

Cotisations recouvrées ACOSS	160 828 581 €
CSG ACOSS	49 852 630 €
Cotisations recouvrées ENIM	11 103 457 €
Cotisations prises en charges par l'Etat	78 762 179 €

SUBVENTIONS

Au titre de subvention totale de l'État pour la branche vieillesse	802 013 860 €
Au titre des compensation Vieillesse généralisée	76 000 000 €
Au titre de dotation d'équilibre Maladie CNAM	287 129 699 €
Au titre de dotation d'équilibre ATMP CNAM	58 732 931 €

AUTRES PRODUITS

FSV,Congés paternité etc…	6 747 658 €
Divers produits de gestion techniques dont RCT	3 158 278 €
Divers produits de gestions courantes(dont intérêts CSF, produits de cession d'immobilisation, frais de gestion facturés)	5 116 658 €
Reprises sur amortissements, provisions et dépréciations	27 153 667 €
TOTAL DES PRODUITS	**1 593 753 264 €**

NIVEAU DES RÉSERVES 100 246 083,00 €

RÉSULTAT COMPTABLE

32 536 285,77 €

RESSENTI DE LA RÉITÉRATION (INDICATEUR COG3)

Résultat 2021

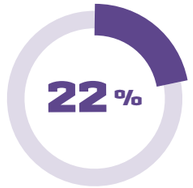

TAUX DE SATISFACTION TOUT MODE DE CONTACT (INDICATEUR COG3)

Résultat 2021

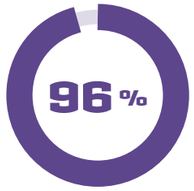

TAUX DE SATISFACTION AU TÉLÉPHONE (INDICATEUR COG3)

Résultat 2021

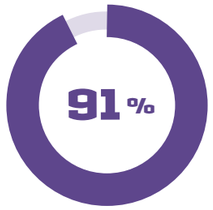

TAUX DE RÉCLAMATIONS TRAITÉES DANS LES DÉLAIS (10 JOURS) (INDICATEUR COG3)

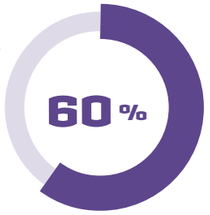

TÉLÉPHONE

95,7 %
TAUX D'APPELS ABOUTIS EN 2023 (INDICATEUR COG3)

TÉLÉSERVICES

75,5 %
TAUX D'UTILISATION DES TÉLÉSERVICES « MALADIE » (INDICATEUR COG3)

27,3 %
TAUX D'UTILISATION DES TÉLÉSERVICES « RETRAITE » (INDICATEUR COG3)

ENIM.EU

37 242 VISITES EN MOYENNE CHAQUE MOIS
(-2,44 % par rapport à 2022)

ESPACE PERSONNEL ENIM

63 622
COMPTES OUVERTS
(au 31 décembre 2023)

7 751
COMPTES OUVERTS EN 2023
(+13,87 % par rapport à 2022)

15 808
VISITES EN MOYENNE CHAQUE MOIS
(+1,82 % par rapport à 2022)

NEWSLETTERS

35
NEWSLETTERS CIBLÉES ENVOYÉES

51,18 %
TAUX D'OUVERTURE MOYEN

DÉLAI DE REMBOURSEMENT DES FEUILLES DE SOINS ÉLECTRONIQUES (9ÈME DÉCILE) (INDICATEUR COG3)

4 JOURS

DÉLAI DE TRAITEMENT DES DEMANDES DE C2S (9ÈME DÉCILE) (INDICATEUR COG3)

35 JOURS

DÉLAI MOYEN DE RÈGLEMENT DE LA 1ERE INDEMNITÉ JOURNALIÈRE (IJ) EN MHN POUR 90% DES DOSSIERS EN FRANCE MÉTROPOLITAINE (INDICATEUR COG3)

23,6 JOURS

Source : Infocentre Maladie, Traitement Enim, janvier 2024



TAUX D'ATTRIBUTION DES PENSIONS EN DROITS DIRECT ET DÉRIVÉ MIS EN PAIEMENT DANS LE DÉLAI REQUIS (31 JOURS) (INDICATEUR COG3)

99,8 %

INDICATEUR DE RISQUE RÉSIDUEL EN FRÉQUENCE (IRRF) : TAUX DE DOSSIERS MIS EN PAIEMENT AVEC ERREUR AYANT UN IMPACT FINANCIER - RETRAITE (INDICATEUR COG3)

1 %

TAUX D'INCIDENCES FINANCIÈRES DES ERREURS RÉSIDUELLES (TIFR) - RETRAITE (INDICATEUR COG3)

0,25 %

ACTION SANITAIRE ET SOCIALE



NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DES AIDES INDIVIDUELLES EN 2023

2 223 BÉNÉFICIAIRES, DONT :

- **1 824** AIDES FAVORISANT LE MAINTIEN À DOMICILE
- **4** AIDES AU TITRE DU HANDICAP
- **148** AIDES EN LIEN AVEC L'ACCIDENT, LA MALADIE, LA MATERNITÉ
- **247** AIDES EN LIEN AVEC LE DÉCÈS

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DES AIDES AUX ENTREPRISES EN 2023

342 AIDES DSN

2 565 BÉNÉFICIAIRES AU TOTAL

DÉPENSES AU TITRE DE L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE ET PRÉVENTION

4 171 771 €

CONTRÔLE MÉDICAL

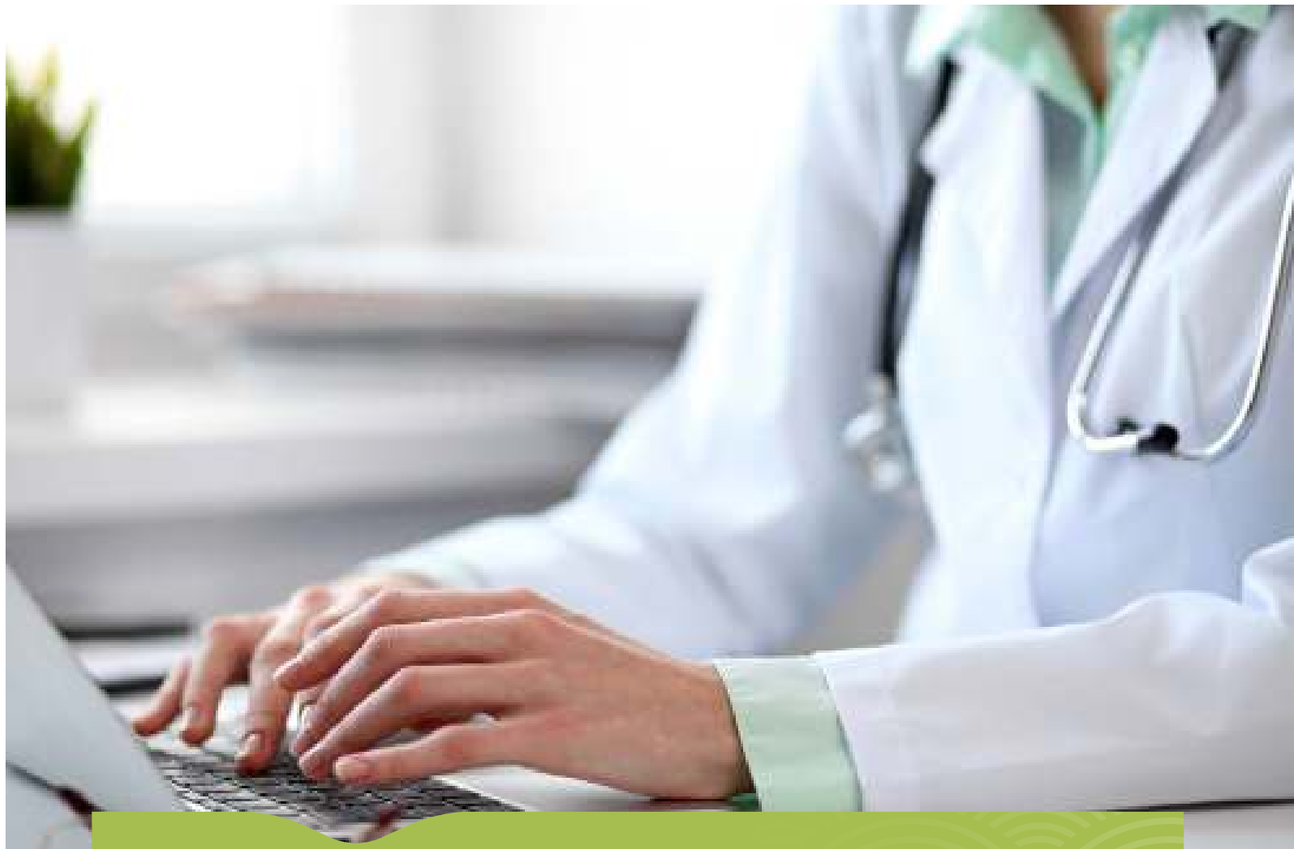

PLUS DE

38 000

AVIS DONNÉS EN 2023
DONT 17 258 AVIS HIPPOCRATE

262

DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE MALADIE PROFESSIONNELLE

CONSEIL DE SANTÉ

LE CONSEIL DE SANTÉ S'EST RÉUNI

7 FOIS POUR EXAMINER

95 DOSSIERS

COMMISSION STATUANT EN MATIÈRE MÉDICALE (CSMM)

25 RECOURS ONT ÉTÉ ÉTUDIÉS PAR LA CSMM AU COURS DE

11 SÉANCES

L'ensemble des dossiers a fait l'objet d'un maintien de l'avis initial par la commission sauf 1.

6 291

AVIS DONNÉS SUR ARRÊTS PAR LE SCM



NOMBRE DE SIGNALEMENTS TRAITÉS (INDICATEUR COG3)

318 DONT **285** EXTERNES

MONTANT DES PRÉJUDICES FRAUDULEUX CONSTATÉS EN 2023 (INDICATEUR COG3)

317 K€

MONTANT TOTAL DES PRÉJUDICES FRAUDULEUX ET /OU FAUTIFS ÉVITÉS (INDICATEUR COG3)

854 K€

TAUX DE RECOUVREMENT DES INDUS FRAUDULEUX ET FAUTIFS CONSTATÉS (INDICATEUR COG3)

TAUX DE RECOUVREMENT DES INDUS NON FRAUDULEUX (INDICATEUR COG3)

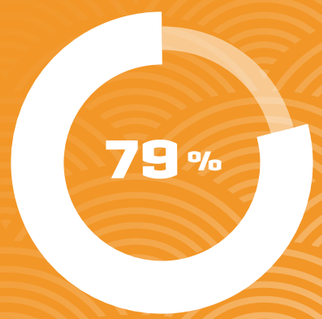

CONTENTIEUX

RECOURS CONTRE TIERS

331 DOSSIERS AMIABLES
en cours au 31/12/2023

333 DOSSIERS JUDICIAIRES
en cours au 31/12/2023
DONT **11** NOUVEAUX EN 2023

MONTANT DU RECOUVREMENT POUR LE RCT
263 055 €

CONTENTIEUX GÉNÉRAL

153 DOSSIERS RPM
en cours toutes instances confondues
DONT **29** NOUVEAUX RECOURS

31 DOSSIERS AVM
en cours toutes instances confondues
DONT **5** NOUVEAUX RECOURS

FAUTE INEXCUSABLE DE L'EMPLOYEUR

44
CONTENTIEUX
en cours au 31/12/2023

12
NOUVEAUX RECOURS OUVERTS
au 31/12/2023

13
DÉCISIONS RENDUES
au 31/12/2023

FRAUDE

24 DOSSIERS
en cours au 31/12/2023

PRÉ-CONTENTIEUX

RAPO

283 RAPO ⊕ **19** SAISINES EN CONCILIATION = **302** SAISINES TOTALES

TAUX D'ÉVOLUTION PAR RAPPORT À 2022
- 10,06 %

CONCILIATION

SUITES DONNÉES AU RAPO

	CG	CT	CSS	CSMM	TOTAL
Accord total ou partiel	62	12	0	23	**97**
Rejet	121	15	19	31	**186**
Total	**183**	**27**	**19**	**54**	**283**

TAUX DE RÉVISION TOTALE OU PARTIELLE DES DÉCISIONS DE L'ENIM

22 ACCORDS **4** REJETS
En 1ère intention suite à des RAPO médicaux

28 DOSSIERS PASSÉS EN CSMM

54
RECOURS

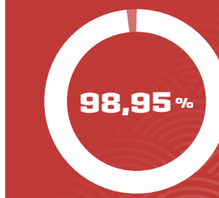

POURCENTAGE DE RÉPONSES APPORTÉES DANS LE DÉLAI RÉGLEMENTAIRE DE DEUX MOIS
Seuls 3 RAPO n'ont pas été traités dans les délais.



NOMBRE D'ETPT
287

TAUX D'ABSENTÉISME POUR MALADIE DE COURTE DURÉE INFÉRIEURE À 8 JOURS
(INDICATEUR COG3)
0,32 %

TAUX D'INSERTION DES AGENTS RQTH
7,40 %

RATIO DE SURFACE UTILE EN M² SUB PAR RÉSIDENT
(INDICATEUR COG3)



TAUX DE FORMATION DES AGENTS (INDICATEUR COG3)

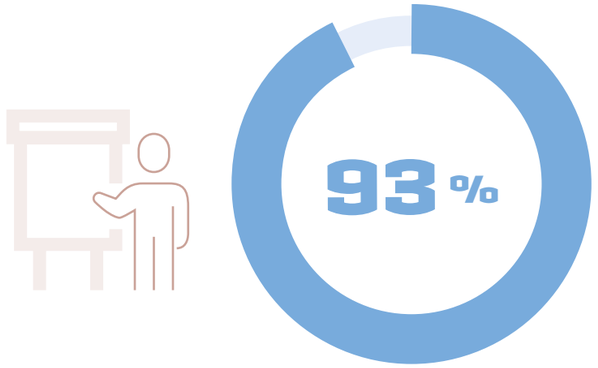

TAUX D'ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
(INDICATEUR COG3)
- 18,7 %

TAUX DE MUTUALISATION DES ACHATS
(INDICATEUR COG3)
25,6 %

NOMBRE D'ASSURÉS PAR ETP (INDICATEUR COG3)



GLOSSAIRE

ACOSS : Agence centrale des organismes de sécurité sociale

ALD : Affection longue durée

ASS : Action sanitaire et sociale

ATM : Accident du travail maritime

AT-MP : Accidents du travail et maladies professionnelles

AVM : Assurance vieillesse des marins

C3A : Allocation de cessation anticipée d'activité amiante

CA : Conseil d'administration

CG : Contentieux général

CGSS : Caisse Générale de Sécurité Sociale

CMRA : Commission médicale de recours amiable

CNAM : Caisse nationale d'assurance maladie

CNSA : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

COG : Convention d'objectifs et de gestion

CRA : Commission de recours amiable

CRAPEM : Centre Ressource d'Aide Psychologique en Mer

CRPCEN : Caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires

CSA : Comité social d'administration

CSF : Crédit social des fonctionnaires

CSG : Contribution sociale généralisée

CSMM : Commission statuant en matière médicale

CSPP : Complémentaire santé participative

CSS OU C2S : Complémentaire santé solidaire

CT : Contentieux technique

DOM : Départements d'outre-mer

DSN : Déclaration sociale nominative

EN3S : École nationale supérieure de la sécurité sociale

ETP : Équivalent temps plein

ETPT : Équivalent temps plein travaillé

FIE : Faute inexcusable de l'employeur

FSE : Feuilles de soins électroniques

FSP : Feuilles de soins papier

FSV : Fonds de solidarité vieillesse

IJ : Indemnités journalières

IMP : Institut maritime de prévention

IPP : Incapacité permamente partielle

IRRF : Indicateur de risque résiduel en fréquence

MHN : Maladie hors navigation

MP : Maladie professionnelle

PIA : Pension d'invalidité accident

PIMP : Pension d'invalidité maladie professionnelle

RAPO : Recours administratif préalable obligatoire

RASS : Règlement d'action sanitaire et sociale

RCT : Recours contre tiers

RPM : Régime de prévoyance des marins

RQTH : Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

SCM : Service du contrôle médical

SPSI : Schéma pluriannuel de stratégie immobilière

TIFR : Taux d'incidences financières de erreurs résiduelles

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023 DE L'ENIM
27 quai de Solidor - CS 31854 - 35418 Saint-Malo Cedex
Directeur de la publication : M. Laurent GALLET
Rédaction : Mission communication de l'Enim en collaboration avec les services et partenaires cités dans le rapport
Maquette : RC2C
Copyright des photos : Enim : pages 2, 3, 4, 5, 10, 12, 17, 18, 21, 24, 25, 26, 29, 30
Shutterstock : couverture, pages 4, 6, 8, 14, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 26, 27, 28, 30, 31, 32, 33, 34, 36, 38, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 47, 49, 50, 53, 54, 55, 56, 58
IMP : page 16 - Dominique Chomereau-Lamotte : p.13

ESPACE PERSONNEL

Toutes vos démarches en ligne sur
www.enim.eu

NOUS CONTACTER

PAR TÉLÉPHONE

0809 54 00 64 Service gratuit + prix appel

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h en France Métropolitaine

- **CHOIX 1 :** Santé
- **CHOIX 2 :** Retraite - Pensions
- **CHOIX 3 :** Recouvrement (avis de trop payé et indus)
- **CHOIX 4 :** Action Sociale
- **CHOIX 5 :** Cotisations (validation de services, surclassement et conjoint collaborateur)

PAR COURRIEL

sante@enim.eu
retraite@enim.eu
action.sociale@enim.eu
employeurs-carrieres@enim.eu
prevention@enim.eu
atmp@enim.eu
reclamation@enim.eu
contentieux@enim.eu
recoursamiable@enim.eu

PAR COURRIER POSTAL

UNE SEULE ADRESSE POUR TOUS VOS COURRIERS POSTAUX :

Enim
27 quai de Solidor
CS 31854
35418 Saint-Malo Cedex

enim
le régime social des marins